



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Intérieur : service des transmissions

Question écrite n° 6885

Texte de la question

Mme Christine Boutin attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur les problèmes que posent les budgets d'austerité appliqués à l'ensemble de la fonction publique et plus particulièrement au service des transmissions du ministère de l'intérieur. Ce service, historiquement chargé d'une mission essentiellement de sécurité, est privé petit à petit des moyens d'assurer correctement ses tâches. A ce jour, 162 créations de poste sont nécessaires pour assurer une qualité de service satisfaisante de l'exploitation téléphonique des préfetures et hôtels de police. Elle demande quelles sont les mesures à l'étude pour donner au service des transmissions du ministère de l'intérieur les moyens humains et matériels lui permettant en toutes circonstances d'établir les liaisons de sécurité au service de la population. Elle souhaiterait savoir combien de créations de poste sont envisagées dans le département des Yvelines.

Texte de la réponse

Reponse. - La loi de finances pour 1989 comporte la suppression au budget du ministère de l'intérieur de dix-sept emplois d'agents des transmissions du troisième groupe, mais cette diminution des effectifs ne correspond pas à une mesure particulière et se situe dans le cadre général de la réduction de 1,5 p 100 des effectifs de la fonction publique. Les dix-sept emplois supprimés sont répartis parmi les agents du troisième groupe entre standardistes et non standardistes, en fonction notamment des emplois devenus vacants qui ne peuvent être immédiatement pourvus. Dans le même temps, la loi de finances pour 1989 prévoit la création nette de quarante-quatre emplois d'agents des transmissions pour accueillir des fonctionnaires départementaux ayant choisi d'intégrer ce corps de l'État. Le ministère de l'intérieur demeure particulièrement vigilant sur la sécurité et la permanence des liaisons gouvernementales. La prise de fonctions au cours du dernier semestre 1989 de cinquante-quatre nouveaux agents standardistes recrutés après concours a permis de satisfaire la plupart des demandes exprimées par les préfets et d'améliorer la qualité du service offert à la population. À ce titre, la préfecture de Versailles a pu bénéficier de l'affectation d'un nouvel agent. En 1989, il est prévu d'organiser un nouveau concours de recrutement portant sur quinze postes et d'obtenir, par la modernisation des installations téléphoniques, des conditions de travail en nette amélioration pour les agents.

Données clés

Auteur : [Mme Boutin Christine](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6885

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3725